

Nantes, le 5 septembre 2023

## A l'attention du(de la) Président(e) du CVS

**Objet : Formation des représentants au Conseil de la Vie Sociale « RENFORCER LE SENS DU MANDAT POUR DYNAMISER LES CVS »**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis la création des Conseils de la Vie Sociale (CVS) il y a 20 ans, on observe des avancées majeures dans le développement des droits individuels et collectifs des usagers. En 2022, les modalités de fonctionnement, la composition et les compétences des Conseils de la Vie Sociale ont été modifiées<sup>1</sup> dans le but de renforcer le rôle des représentants et améliorer la participation des personnes accompagnées et leurs proches ; pour autant, la participation réelle doit encore se poursuivre et s'amplifier.

Afin de dynamiser l'instance CVS et renforcer les compétences des élus, l'URIOPSS et l'ARS souhaitent accompagner les représentants dans l'exercice de leur mandat avec l'organisation d'actions de formation permettant de favoriser le partage d'expériences entre représentants et renforcer la participation des usagers dans les établissements.

L'URIOPSS anime ces sessions de formation inter-établissements dans chaque département. Prises en charge financièrement par l'ARS, les sessions sont composées de 2 modules indépendants, accueillies en présentiel dans des établissements volontaires. A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de mieux connaître l'environnement, les compétences et les outils utiles pour exercer leur mandat de représentant du CVS.

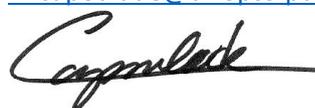
En qualité de représentants des personnes accueillies et de représentants des familles élus au sein de votre CVS, vous êtes invités à participer à ces **deux rencontres** dans votre département entre novembre et décembre :

- ✓ Module 1 : « Connaître le fonctionnement et le cadre règlementaire pour comprendre l'utilité du CVS et le rôle du représentant » ;
- ✓ Module 2 : Ateliers participatifs « Comment mobiliser autour du CVS ? Recueillir la parole, animer le CVS, communiquer et rendre compte ».

La méthodologie repose sur une dynamique collective basée sur le partage d'expérience. La formation s'appuie sur la boîte à outils co-construite avec des représentants et enrichie chaque année avec des fiches pratiques et des exemples concrets.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette mission et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Mathilde CAPOULADE  
Chargée d'animation réseau social, médico-social et innovations  
[m.capoulade@uriopss-pdl.fr](mailto:m.capoulade@uriopss-pdl.fr) / ☎ 07 48 92 41 71



PJ :

- Plaquette de présentation de la formation
- Bulletin d'inscription

<sup>1</sup> Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation